

**LE POINT: SUIVI DES AVIS DE 2005 DU CFDD, EMIS A LA DEMANDE DU
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PENSIOEN, BRUNO TOBBACK**

Avis sur la circulaire en matière de politique fédérale d'achat de bois exploité de manière durable

Le 1er juin dernier, le ministre Bruno Tobbacq a formulé une demande d'avis urgente sur la circulaire relative au bois exploité de manière durable et sur les critères applicables en l'espèce.

La circulaire s'inscrit dans l'engagement issu de l'Accord de gouvernement de juillet 2003, aux termes duquel les pouvoirs publics ont déclaré vouloir jouer un rôle d'exemple et n'acheter que du bois provenant d'une gestion durable des forêts.

La demande d'avis doit également être replacée clairement dans le contexte d'une forte polarisation des discussions sur la certification de durabilité en matière de sylviculture, auquel s'ajoutait l'élément communautaire belge.

Néanmoins, le Conseil a rempli son rôle qui était de donner forme à l'avis, faisant preuve ainsi à la fois d'expertise et de sa capacité à dégager un consensus. Contrairement à l'opinion dominante, le CFDD est parvenu à créer l'unanimité sur son avis. Un tel avis unanime sur un sujet aussi délicat nous a fortement aidés sur le plan politique.

Aux termes de l'avis, les deux systèmes de certification (FSC et PEFC) méritent d'être encouragés, même si parallèlement une distinction est faite sur la base de la protection des droits sociaux et des droits des populations indigènes.

Lors de la rédaction de la circulaire, nous nous sommes efforcés de suivre cet avis aussi près que possible. Il va de soi que l'avis devait cependant être coulé en une forme opérationnelle. Le 18 novembre 2005, le Conseil des ministres a approuvé définitivement la circulaire.

L'entrée en vigueur de la circulaire est prévue le 18 mars 2006, le temps pour un groupe d'experts de peaufiner les systèmes de certification retenus.

La circulaire prévoit par ailleurs qu'une évaluation de celle-ci est demandée au CFDD tous les deux ans.

Avis en matière de changements climatiques

En prenant mes fonctions de ministre de l'environnement, le ministre Tobback décidé de reconduire la demande d'avis que son prédécesseur avait adressée au Conseil fédéral du développement durable concernant des objectifs de réduction d'émission de gaz à effet de serre pour la période post-2012. Cette demande a donné lieu à la publication de trois avis du Conseil, dont le deuxième, centré sur le cadre européen, et le troisième, sur le volet belge dans le cadre européen, sont sortis l'année dernière.

Le ministre salue la publication de ces avis. L'autorité fédérale n'est pas restée inactive au cours des mois écoulés; elle a participé au débat européen et international sur la politique climatique de l'après-2012. La Belgique s'engage à formuler des objectifs ambitieux mais réalistes pour la période post-2012, qui soient **à la fois scientifiquement fondés et portés par la société**.

Nous avons pleinement conscience qu'il reste un long chemin à parcourir. Les Conseils Environnement des 22 décembre 2004, 10 mars 2005 et 17 octobre 2005 et les Conseils européens des 22-23 mars 2005 et 15-16 décembre 2005 ont jeté les fondements d'une **stratégie européenne sur le débat climatique après 2012**, et ce en préambule des dixième et onzième Conférences des Parties à la convention sur le climat. La position belge sur ce thème a été arrêtée par le groupe de travail de coordination gaz à effet de serre du CCPIE. Dans ce contexte, un échange de vues a eu lieu entre les organisations patronales et les syndicats, les organisations environnementales et les mouvements Nord-Sud.

L'UE est convenue qu'il est possible d'éviter une dangereuse perturbation du système climatique si la hausse globale moyenne de la température n'excède pas les 2 °C au-delà des niveaux pré-industriels. Un fait est qu'à elle seule l'Union européenne ne peut pas atteindre l'objectif de stabilisation. Le futur régime doit être de nature telle que des efforts doivent être consentis pour **une participation aussi large que possible de tous les pays et secteurs**.

La onzième Conférence des Parties à Montréal fut un succès en ce qu'elle nous a permis de lancer un processus de **fixation de nouveaux objectifs pour les pays industrialisés** pour la période après 2012. Parallèlement, un dialogue avec TOUS les pays sera instauré dans les deux prochaines années dans le cadre de la **convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique**, au cours duquel les stratégies possibles pour un futur régime climatique feront l'objet d'un échange de vues. Dans le prolongement du protocole de Kyoto, nous devons faire en sorte que la participation soit élargie de manière effective pour réaliser l'objectif de stabilisation.

Par ailleurs, je suis heureux de constater que le CFDD est d'avis qu'il est possible d'atteindre des objectifs de réduction ambitieux, mais qu'un cadre politique plus clair est nécessaire à cette fin. C'est justement dans cette optique que j'ai demandé au **Bureau fédéral du Plan** d'étudier des scénarios énergétiques ambitieux et leurs conséquences en Belgique sur les plans économique, social et environnemental, liés à des objectifs de réduction tels que ceux inscrits dans le cadre européen pour les horizons 2020 et 2050. Les résultats sont attendus vers le milieu de cette année. Entre temps, les discussions et travaux que vous avez menés autour des avis ne pourront que soutenir la qualité de cette étude. Je suis également certain que plusieurs membres du groupe de travail énergie et climat participeront aussi au comité d'accompagnement de cette étude.

L'avis stipule que le changement climatique doit procéder d'un projet social auquel chacun participe. Une enquête publique lancée à mon initiative et publiée à l'automne 2005 a du reste montré que les Belges sont de plus en plus nombreux à commencer à se préoccuper de la situation. **66 % perçoivent le changement climatique comme un problème urgent et immédiat.**

Pour étendre systématiquement cette assise sociétale, on envisage de donner des instructions afin d'actualiser, de traduire et de faire diffuser le matériel éducatif existant et un DVD à grande échelle dès la prochaine année scolaire, dans toutes les écoles intéressées. Dans une première phase, cela concernera 20.000 élèves du fondamental.

Enfin, on a bien noté la demande du CFDD d'accorder davantage d'importance **au thème des changements climatiques dans la politique de coopération au développement.** On souscrit entièrement à cette nécessité.